

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV*1 – 2019/2021

*1 Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.
cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen

Missions : Réalisation des Vidéos Job'in Action du programme ACTE'INOV

AO – LOT1 - Prestataire n°1.1 – Produire un générique et bandes-son des vidéos Job'in Action

Le contexte national actuel (loi sur la formation professionnelle, évolution des compétences régionales, réorganisation des OPCA en OPCO, etc.), offre l'opportunité à la Cité des Métiers de Marseille & de Provence-Alpes-Côte d'Azur de ré-interroger et requalifier les offres de services proposées sur les différents territoires, ses pratiques et son modèle d'organisation pour continuer de proposer aux publics une réponse lisible, cohérente, et de proximité. L'objectif est de proposer une animation du réseau d'acteurs, cohérente et adaptée, pour proposer et construire une offre répondant aux spécificités du tissu local et aux besoins identifiés des publics.

L'évolution des besoins des publics (de plus en plus acteurs de leur démarche), des professionnels, et des employeurs, conduit à une démarche intégrée à l'échelle des territoires, en ressource des politiques régionales pour poursuivre la dynamique amorcée l'an passé : renforcer améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service des publics, tout au long de la vie.

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence Alpes Côte d'Azur (Axe5 / OT10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2019, géré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » doit permettre à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 ce « Programme régional par une Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences Immersives** et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie** ».

Ce dernier s'inscrit en réponse à un appel à projet financé par le Fonds Social Européen (FSE). Il fait l'objet d'un co-financement (Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ville de Marseille, ...); qui ont souhaité développer une action opérationnelle dont l'objectif global est de promouvoir auprès de tous les publics des différents territoires une information sur les métiers complète, pertinente et objective.

L'action dans sa globalité s'inscrit dans les orientations de l'Etat et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité professionnelle. Elle est d'autant plus forte avec la désignation en 2015 par le gouvernement de la région comme l'une des 3 régions pilotes de « Territoires d'excellence », sur les axes mixité dans les métiers & égalité professionnelle.

Egalement, l'égalité des chances pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations, ainsi que le développement durable – seront traités en transversal lors du déploiement du programme.

Dans sa réponse à l'appel à propositions FSE, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- Les professionnel.le.s : ceux du site marseillais Cité des Métiers, de ses 5 Centres associés et des partenaires. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de service et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- Les bénéficiaires : le public fréquentant les lieux Cité des Métiers, les événements, et utilisant les outils d'information numériques.

© 2019 Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet financé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

WWW.CITEDESMETIERS.FR



Structure labélisée



ORIENTATION
POUR TOUS
Pôle information et orientation
sur les formations et les métiers.



Dans le cadre de



Avec le soutien de



APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV*1 – 2019/2021

*1 Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.
cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen

Missions : Réalisation des Vidéos Job'in Action du programme ACTE'INOV

AO – LOT1 - Prestataire n°1.1 – Produire un générique et bandes-son des vidéos Job'in Action

Détail de l'AO – LOT1 - Prestataire n°1.1 :

La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur développe depuis le 1er janvier 2019 ce programme régional « **ACTE'INOV - 2019/2021** ».

C'est dans ce contexte qu'elle lance un appel à prestataires pour réaliser un générique et une banque de 20 sons originaux d'une durée comprise entre 40s et 1 minute pour accompagner la réalisation d'une nouvelle série de vidéos sectorielles : « Job'in Action ».

• **Missions du prestataire:**

- Création d'un générique de début et de fin innovant en accord avec la ligne éditoriale de la vidéo à savoir, style youtubeur, et en intégrant une animation avec le logo de la vidéo fourni par la Cité des métiers,
- Création d'une banque de 20 sons originaux avec des rythmes différents,

• **Critère de sélection :**

- Prix¹ (x5),
- Originalité (x6),
- Réactivité (x5),
- Assistance technique (x3),
- Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement (x0,5),
- Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances et de diversité (x0,5).

ATTENTION :

- **Tous devis devra mentionner la phrase suivante : « Cette action de promotion est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV »,**
- **Le montant global maximal de la prestation n'excédera pas 3 000€ TTC,**
- **Le générique de fin et de début de la Vidéo Job'In Action, ainsi que la banque de 20 sons devront être fournis avant le 28 Février 2019.**

S'agissant d'un appel à prestataires financé par le Fond Social Européen, le prestataire retenu s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel à projet. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé (cf : Annexe 1).

Retrouver l'ensemble de nos appels d'offres en : [CLIQUEZ-ICI](#)

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter :

Marilyn ESTRADA, Responsable Communication et Événementiel : mestrada@citedesmetiers.fr

Les offres devront être transmises **le Mercredi 20 Février 2019 à 12h au plus tard** à l'adresse ci-dessus.

Bien cordialement,

¹ Calcul de la pondération du prix : ((prix du moins disant/prix du candidat)*taux de pondération))

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV*1 – 2019/2021

**1 Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des Compétences via des Techniques et des Expériences
Immersives et Novatrices pour s'Orienter tout au long de la Vie.
cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen*

Missions : Réalisation des Vidéos Job'in Action du programme ACTE'INOV AO – LOT1 - Prestataire n°1.1 – Produire un générique et bandes-son des vidéos Job'in Action

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIERES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offre et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offre et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement² ou avec réfaction.

² Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.